



Normes et modalités d'évaluation

2022-2023

Première communication

La première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le progrès de votre enfant sera envoyée avant le 15 octobre 2022.

Premier bulletin

Le premier bulletin sera remis avant le 20 novembre 2022. Ce bulletin couvrira la période du 25 août au 3 novembre 2022 et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

La première rencontre parents-enseignants en présentiel se déroulera le 24 novembre de 15h30 à 20h et la rencontre virtuelle se déroulera le 25 novembre de 8h30 à 12h30.

Deuxième bulletin

Le deuxième bulletin sera remis avant le 15 mars 2023. Ce bulletin couvrira la période du 7 novembre au 3 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.

La deuxième rencontre parents-enseignants en présentiel se déroulera le 2 mars de 15h30 à 20h et la rencontre virtuelle se déroulera le 3 mars de 8h30 à 12h30.

Troisième bulletin

Le deuxième bulletin sera remis avant le 10 juillet 2023. Ce bulletin couvrira la période du 6 février au 8 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année.



Normes et modalités d'évaluation

2022-2023

PONDÉRATION

PONDÉRATION DES ÉTAPES

- Étape 1: 20% (25 août au 3 novembre)
- Étape 2: 20% (7 novembre au 3 février)
- Étape 3: 60% (6 février 8 juin)

PONDÉRATION DES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES :

- Obligatoire: 10% 2e secondaire, Français langue d'enseignement.
- Uniques: 20%

4e sec	5e sec
Mathématique CST (C2)	English Language Arts (C2, C3)
Mathématique SN (C2)	Français Langue Seconde Enrichi(C2,C3)
Histoire du Québec et du Canada	Français Langue d'Enseignement (C2)
Science ST (C1)	

Pour porter un jugement professionnel sur la maîtrise des compétences, les enseignants.e.s, peuvent utiliser (au choix) les outils suivants: travaux, tests, auto-évaluations, rubriques, entrevues etc.

Les épreuves obligatoires du MEQ comptent pour 10% du résultat final et ne sont pas considérées dans le résultat du bulletin de l'étape 3. Les résultats de l'étape 3 reposeront donc sur les évaluations des enseignants.es.

Les épreuves uniques du MEQ comptent pour 20% du résultat final et ne sont pas considérées dans le résultat du bulletin de l'étape 3.



Normes et modalités d'évaluation

2022-2023

Conformément à l'énoncé de la mission du Collège "À la poursuite de l'excellence", les enseignants.es du COI évaluent la progression des apprentissages des élèves et les efforts déployés par ceux-ci selon les balises suivantes:

- arriver en classe avec tout le matériel nécessaire;
- soumettre ponctuellement ses travaux et devoirs;
- utiliser de façon efficace son temps en classe et fournir un effort assidu afin de produire un travail de qualité (travaux, devoirs, notes de cours);
- être engagé dans son apprentissage;
- s'exprimer dans la langue d'enseignement du cours;
- collaborer de façon positive avec son enseignant(e) et ses pairs;
- respecter les règlements.

Commentaires sur les apprentissages

Un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer des commentaires liés aux progrès, aux forces, aux défis et aux conseils de votre enfant. De plus, les enseignants.es pourront utiliser différents moyens pour communiquer avec les parents, notamment, les courriels, appels téléphoniques etc.

Commentaires sur certaines compétences

Les quatre compétences suivantes feront l'objet de deux commentaires inscrits dans le bulletin à l'étape 2 et à l'étape 3 : Exercices critical judgment

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Travailler en équipe